

S. Germain
- en - laye

1556

De par les Eschevins de la ville de Paris Me François de Bigny Receveur du domaine de la ville Carrez Ballez et delivrez des
 tems de bleds recepte a Nicolas Perrot preuost des marchaus de la ville Et Me Joseph Augereux prouost du Roy et du cellerier
 La somme de cent livres luy due nous leuons auons ordonnee et ordonnons par ces presentes pour leu sallaire funnees et vaccaions dmy voiage
 par eulx faict deuis le Roy estant a St Germain en laye suiuant la deliberecion du conseil de la ville Du premier Jours de Decembre deuy passe
 Pour luy faire entendre le domage que le comede de la marchandise pouuoit auoir pour le decy des moens Et pour les deffroy qui auont est
 faictes de ne tres de bledz du pain de picardie aussi pour la suppression du gresse des fusillans En quoy faisant fly ont vacque par l'espace de
 quatre Jours partans de ceste ville le samedy enuiesmes Jours de Decembre deuy passe Et retourne le huit me Jours dmy mois Qui est a raison de cent
 solz luy pour les prouost des marchaus et de cinquante solz luy pour les prouosts par Jours En ce moy rompons la despen qui l'aura est faict de la ville
 Et par rapportant ces presentes et gntay des J Perrot et Augereux la somme de cent livres sera allouee en boyz romptes Et habitus de boyz de ce
 dmy domaine par tout ou se appartendra Donne au bureau de l'hostel de la ville le premier Jours de Janyer l'ay mil cinq cens cinquante six



Corresecr

Perrot

Augereux

M. Perrot

25 Janvier 1556, 30 liv. tannois pour
 fait de voyage de Perrot et Augereux
 Roy à St Germain - en - laye pour leur
 soumettre une petition concernant les bleds